

### **Prestations forfaitaires proposées :**

**A la carte** : Pour pratiquer l'équitation sans engagement, vous pouvez opter pour les cours à la carte, les cours particulier, les journées de stage pendant les vacances. Vous devez réserver à l'avance chaque prestation, sous réserve de place disponible. Le paiement est exigé à la réservation.

Cette formule est la seule disponible pour les enfants de moins de 6 ans et pour les adultes.

**Au forfait**: Pour les jeunes de 6 à 18 ans et les étudiants qui désirent avoir une place réservée dans le groupe de leur choix, l'inscription au forfait leur permet de pratiquer une fois par semaine, hors vacances scolaires.

Pour les cavaliers des groupes **Poney**, le forfait 1er trimestre est possible pour ne pas s'engager sur l'année entière.

### **Conditions générales de vente**

La licence fédérale est obligatoire dès l'achat d'une carte de 10 cours ou d'un forfait.

Les forfaits comprennent un cours par semaine dans un groupe défini, sur 34 semaines d'école, hors vacances scolaires. Le calendrier des semaines comprises dans le forfait est affiché et publié.

Les cours sont assurés même les jours fériés.

En cas d'absence le cours est perdu, sauf si vous prévenez la veille au moins et sous réserve de place disponible dans un cours du même niveau pendant la même période (trimestre ou année), hors vacances scolaires.

Pour une meilleure organisation, il est souhaitable de prévenir au plus tôt pour les changements de programmation des cours.

Pour le forfait trimestriel le nombre de récupérations est limité à 3 et elles doivent être effectuées avant la fin du trimestre en cours.

Pour le forfait annuel le nombre de récupération est limité à 10 et elles doivent être effectuées avant la fin de l'année, le samedi 28 juin.

Les activités proposées en dehors du planning de cours font l'objet d'une facturation supplémentaire.

Les cartes de cours sont valables 12 mois à partir de la date de facturation.

Les prestations doivent être réglées au moment de l'inscription.

Toute activité non décommandée la veille est due.

Les modes de paiement au comptant acceptés sont : espèces, coupon-sport, chèques-vacances, chèques-vacances-connect, virements, chèques. Nous consulter pour les facilités de paiement proposées (paiement en plusieurs fois après accord par chèque diffères uniquement)

Les prestations facturées ne sont pas remboursables sauf en cas de déménagement à plus de 30km ou contrainte médicale supérieure à 3 mois.

### **Extrait du règlement intérieur**

Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'établissement.

Les véhicules doivent être stationnés sur le parking du bas, l'accès au club est exclusivement piéton.

Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement équestre uniquement durant leur heure de cours, le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie, soit une demi-heure avant la reprise et un quart d'heure après. Pour les stages, les heures indiquées correspondent l'horaire d'accueil par les enseignants jusqu'à la prise en charge par les accompagnants. En dehors de ces périodes, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur représentant légal.

Les enfants mineurs doivent attendre le retour de leur accompagnant en restant auprès des enseignants : en aucun cas ils ne doivent attendre seul sur le parking, ou vagabonder dans le club.

Les cavaliers doivent attendre la présence d'un enseignant pour aller chercher leur monture.

Il est interdit de nourrir les animaux, aucune gourmandise ne doit être distribuée.